

**OBJET      AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX**

---

L'exercice d'un mandat spécial relève de la compétence du Conseil Municipal.

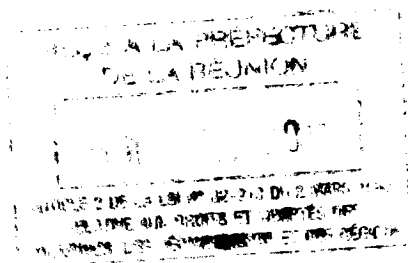
La définition de cette notion a été donnée par Délibération n° 08/5-21 en séance du 3 juillet 2008, prise dans le cadre du remboursement des frais de mission aux élus municipaux à l'occasion d'un mandat spécial.

A ce titre, il vous est demandé de donner mandat spécial, par voie de régularisation, aux élus suivants :

- Monsieur Alain COUDERC (15ème Adjoint, délégué aux sports) à l'occasion d'une mission « Parc Aquatique » du 7 au 14 mai 2011 à Paris, La Rochelle et Chartres ;
- Madame Ericka BAREIGTS (2ème Adjointe, déléguée au projet éducatif global) et Madame Claude BRISSAC-FERAL (14ème Adjointe, déléguée aux relations internationales) à l'occasion d'une mission « Coopération DPEG » à Port-Louis (Maurice) du 29 au 30 mai 2011 ;
- Monsieur Gilbert ANNETTE (Maire) et Monsieur Philippe NAILLET (Conseiller Municipal) à l'occasion de la signature de l'avenant ANRU à Paris du 7 au 11 juin 2011.

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Compte 6532 du Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

**OBJET      AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 fixant le régime de remboursement des frais de missions des élus municipaux à l'occasion de mandats spéciaux ;

Sur le RAPPORT N° 11/4-59 du Maire ;

Vu le rapport de M. HOAREAU Jean-François, 4ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Donne mandat spécial aux élus suivants :

- Monsieur Alain COUDERC (15ème Adjoint, délégué aux sports) à l'occasion d'une mission « Parc Aquatique » du 7 au 14 mai 2011 à Paris, La Rochelle et Chartres ;
- Mesdames Ericka BAREIGTS (2ème Adjointe, déléguée au projet éducatif global) et Claude BRISSAC-FERAL (14ème Adjointe, déléguée aux relations internationales) à l'occasion d'une mission « Coopération DPEG » à Port-Louis (Maurice) du 29 au 30 mai 2011.
- Monsieur Gilbert ANNETTE (Maire) et Monsieur Philippe NAILLET (Conseiller Municipal) à l'occasion de la signature de l'avenant ANRU à Paris du 7 au 11 juin 2011.

**ARTICLE 2**

Autorise le remboursement des frais engagés à l'occasion de ces missions, dans les conditions fixées par Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 susvisée.

**ARTICLE 3**

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Article 6532 du Budget principal.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 6 JUIL 2011



LE MAIRE

ANNETTE

